

Le 20 mars 2025

Direction Générale  
Service des Affaires Générales

Réf. : EAD/VT/FS – 42/2025

Objet :

**CONVOCAION  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 26 MARS 2025 A 18H30 A LA MAIRIE**

**ORDRE DU JOUR**

**I/ Affaires Générales**

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 février 2025
- 2/ Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal au maire (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)
- 3/ Commissions municipales : élection suite à la démission d'un conseiller municipal
- 4/ Syndicat intercommunal de la baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure : élection d'un membre titulaire
- 5/ Territoire d'énergie des Pyrénées-Atlantiques : élection d'un membre suppléant
- 6/ Fixation des indemnités des élus
- 7/ Plage de Socoa : convention pour le remboursement des frais de surveillance de la plage de Socoa/Untxin année 2025
- 8/ Relais petite enfance : avenant n° 3 à la convention de participation financière
- 9/ Rétrocession d'une concession funéraire à la commune - autorisation de signature

**II/ Affaires Financières**

- 1/ Compte de gestion 2024 du budget principal
- 2/ Compte administratif 2024 du budget principal
- 3/ Affectation des résultats 2024 : budget général
- 4/ Budget supplémentaire 2025 du budget principal
- 5/ Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025
- 6/ Ecole Saint-Michel : convention de participation aux frais de fonctionnement 2025
- 7/ Ikastola Kaskarotenea : convention de participation aux frais de fonctionnement 2025
- 8/ Fonds de solidarité pour le logement 2025

**III/ Personnel Communal**

- 1/ Suppression d'un emploi permanent
- 2/ Action sociale – évolution du montant de l'adhésion au comité d'action sociale des Pyrénées-Atlantiques (CAS 64)
- 3/ Protection sociale complémentaire – convention de participation du centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques – risque santé
- 4/ Convention de mise à disposition d'agents au profit de la commune de Saint-Jean-de-Luz

**IV/ Culture, Patrimoine et Vie Associative**

- 1/ Subventions aux associations 2025
- 2/ Soutien financier au lycée maritime

**VI/ Education, Enfance et Jeunesse et Sports**

1/ Participation financière aux accueils de mineurs Uda Leku

2/ Convention avec la commune de Saint-Jean-de-Luz pour le fonctionnement du club de plage Donibane

**VII/ Urbanisme, Voirie, Ports et Infrastructures**

1/ Rétrocession foncière rue de la Tour et rue Joseph Iturriza

**VII/ Questions diverses**

Le maire,  
Eneko ALDANA-DOUAT

